

Réseaux de pouvoirs et contrôle urbain : l'exemple d'une ville moyenne au Niger (Maradi)

par Emmanuel GREGOIRE

Le développement de pouvoirs locaux urbains revêt un aspect important en cette période où de nombreux pays africains tentent de mettre en place des politiques de décentralisation en renforçant le rôle des collectivités locales et en les incitant à prendre en charge leur développement à partir de ressources propres. De leur côté, des bailleurs de fonds comme la Caisse française de développement (ex - Caisse centrale de coopération économique), la Banque mondiale mais aussi de nombreuses ONG, envisagent de plus en plus des interventions qui prennent en compte, de façon complémentaire, le développement urbain (notamment celui des villes moyennes) et celui des aires agricoles qui les entourent¹. D'autres organismes entreprennent des actions destinées spécifiquement au monde urbain comme le fait actuellement le Programme des Nations unies pour le développement au Burkina Faso². Dans le cadre de leurs projets, ces organismes s'interrogent sur la nature des différents pouvoirs citadins et recherchent parmi eux des interlocuteurs, parfois autres que l'administration, à même de soutenir cette entreprise et de simplifier dans des opérations de développement local.

La ville ne sera pas envisagée ici comme une entité physique et sociale singulière, simple agglomération d'hommes et de patrimoines, mais plutôt comme un lieu privilégié de changement où se recomposent des éléments hétérogènes, les uns issus de la tradition, les autres de divers climats

¹ *Les Politiques agricoles*, séminaire de la Caisse française de développement, Paris, 9-10 septembre 1991.

² Projet PNUD « Gestion et aménagement des villes moyennes et développement du logement ».



(sociaux, religieux, économiques et politiques) et de modes de comportement suscités ou rendus possibles par le contexte urbain. La ville doit être également considérée comme le lieu, par excellence, de centralisation des contrôles collectifs, de cristallisation des pouvoirs et le théâtre d'une intense compétition économique et sociale entre ses habitants.

Maradi, cité nigérienne d'environ 120 000 habitants en 1992, nous servira de cadre pour mettre en évidence les principaux acteurs qui œuvrent à la constitution ou à l'affermissement de pouvoirs dans une ville moyenne ouest-africaine. Parmi ces différents pôles de pouvoir, on peut identifier la chefferie traditionnelle, encore influente au Niger, les riches marchands, célèbres dans tout le pays, que l'on désigne sous le terme d'*al hazai* (sing. *al haji*) car ils ont tous accompli au moins une fois le pèlerinage à La Mecque qui confère ce titre prestigieux, le monde religieux islamique et les représentants de l'Etat, en particulier les autorités municipales et le préfet de département. Dans le passé, sous le régime du président Seyni Kountché, leur affrontement fut le plus souvent dualiste, l'administration se trouvant seule face aux autres pouvoirs, plus proches des populations et bénéficiant d'une popularité dont les agents de l'Etat, nommés depuis la capitale, ne pouvaient se prévaloir.

Avec la démocratisation et l'avènement du multipartisme, de nouveaux clivages, souvent liés aux nombreux partis politiques récemment créés, traversent ces différents pouvoirs et rendent l'analyse des rapports de force qui en résultent encore plus complexe : si la chefferie est proche du Mouvement national pour la société de développement (MNSD), ancien parti unique, les fonctionnaires appuient des formations rivales (l'influence du Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme est forte notamment dans le corps enseignant), de même que les commerçants qui se répartissent entre différentes formations. En outre, la situation politique « transitionnelle » qui prévaut au Niger est assez instable, de sorte que les événements peuvent se précipiter et modifier rapidement les données de l'analyse ici présentée.

Tout en ayant conscience de l'extrême fluidité des recompositions en cours, nous décrirons d'abord les différents pouvoirs locaux, très hiérarchisés, en envisageant les rapports qu'ils entretiennent entre eux. Puis, nous analyserons les enjeux fonciers en tant que révélateur de leurs rivalités. Enfin, nous tenterons d'apprécier les incidences du processus de démocratisation sur ces pouvoirs, qui ont dominé la ville au cours des années passées, et l'évolution des rapports de force qui l'accompagne.

I. Les pouvoirs locaux urbains

1. La chefferie

Institution clé de l'organisation du pouvoir et de l'administration de la société³, elle constitue, dans certains cas, une source de pouvoirs autonomes, comme ceux du Djermakoye de Dosso ou du *Sarki* Katsina de Maradi, dont les racines plongent au cœur de l'histoire du pays haoussa.

Héritière de la dynastie de l'ancien Etat de Katsina, tombé entre les mains des partisans d'Usman dan Fodio au siècle dernier, la chefferie de Maradi bénéficie encore d'un prestige incontestable et d'une légitimité populaire : les autorités coloniales d'abord, puis les élites nationales après l'indépendance ont dû composer avec elle⁴ et l'actuel chef de province, le *Sarki* dan Buzu dan Zambadi, occupe son trône depuis près d'un demi-siècle. Assisté de sa cour et de ses conseillers, il a su préserver son influence et son pouvoir sur la ville à tel point que ses prérogatives sont encore multiples.

Aussi a-t-on recours à son arbitrage dans le règlement des litiges de la vie quotidienne : conflits conjugaux, contestations d'héritage, problèmes fonciers, querelles entre voisins sont soumis à son appréciation. Aidé d'un légiste coranique, le *Sarki* remplit donc des fonctions que l'on pourrait assimiler à celles d'un juge de paix, même si ses sentences ne présentent pas de caractère véritablement contraignant, puisque les différends peuvent ensuite être portés auprès des juridictions modernes. Ce rôle d'arbitre lui confère toutefois autorité et prestige auprès des Maradiens, qui préfèrent le plus souvent s'adresser à lui plutôt qu'à un tribunal dont les procédures sont lentes et parfois coûteuses.

La chefferie participe également à la gestion de la ville : chefs et notables sont ainsi amenés à collaborer avec les autorités et siègent au conseil communal où le chef de province et les treize chefs de quartiers, souvent alliés aux riches commerçants au sein de cette instance, y pèsent d'un poids non négligeable et y défendent les intérêts des Maradiens face à l'administration.

Du point de vue religieux, la chefferie conserve certains attributs : c'est elle qui nomme les imams, prêtres musulmans chargés de diriger la prière du vendredi à la grande mosquée qui fait face à son palais. Récemment, après l'inauguration d'un second édifice construit à l'entrée de la ville par deux riches *al hazai* et consacré à la seule prière du vendredi, le *Sarki* a dû

3. ABBA S., 1990. « La chefferie traditionnelle en question », in *Politique africaine*, n° 38, pp. 51-60.

4. RAYNAUT Cl., 1990. « Trente ans d'indépendance : repères et tendances », in *Politique africaine*, n° 38, pp. 3-29.

faire preuve d'autorité dans le choix du marabout : refusant de nommer un candidat proche des idées du mouvement *izala*, groupe d'obédience réformiste, malgré les pressions de ses partisans, il a retenu un marabout se prévalant des confréries traditionnelles (Qadiriya et Tijanyya).

Il est intéressant de noter que, parallèlement à ces interventions, le chef de province conserve un rôle symbolique à l'égard des cultes animistes et qu'il reste en contact avec ses sujets non musulmans, peu nombreux à présent. Il exerce toujours son autorité sur les *Dan Tauri*, hommes invincibles selon la tradition animiste : en février 1992, le chef de province donna ordre à ces *Dan Tauri* de protéger le Premier ministre, M. Amadou Cheffou, qui séjournerait à Maradi alors que des mouvements de troupe menaçaient sa sécurité se produisaient dans le pays. De même la *lya*, sœur du chef de province, continue d'exercer son autorité sur des *Magagiya*, femmes responsables des prostituées dans les quartiers et adeptes du culte bori⁵.

Un autre attribut de la chefferie demeure, encore aujourd'hui, fortement ancré : celui de réceptacle et de dispensateur de richesses. Si le chef de province n'est pas une des toutes premières fortunes de la ville, il dispose néanmoins de ressources issues, en grande partie, des activités de transport et des multiples négoce auxquels il se livre, ainsi que de l'exploitation de son domaine foncier. N'étant plus autorisé à prélever l'impôt et ne recevant que de faibles indemnités des pouvoirs publics (environ 80 000 FCFA par mois), le *Sarki* gratifie ses courtisans, ses serviteurs et ses griots à partir des surplus dégagés par ses affaires, mais aussi et surtout grâce aux dons des visiteurs prestigieux et des grands commerçants (chacun d'entre eux verse un à deux millions de FCFA chaque année) : de peur d'être relancés et sollicités davantage, ces derniers acquittent de leur propre chef une sorte de dîme perçue par le *sarki*. Le chef de province est donc très lié aux grands commerçants qui lui ont fait acte d'allégeance : il y a là une connivence étroite entre le pouvoir politique traditionnel et le monde marchand.

2. Les marchands

Comme nous l'avons montré par ailleurs⁶, la traite arachidière puis le développement du grand commerce avec le Nigeria, au cours des années 70, ont favorisé la constitution d'un groupe de riches marchands aux activités à présent diversifiées dans le transport, l'immobilier, l'agriculture

5. NICOLAS J., « Les jurements des Dieux, rites de possession et condition féminine en pays haoussa », in *Etudes nigériennes*, n° 21.

6. GREGOIRE E., 1990, *Les alharazi de Maradi. Histoire d'un groupe de riches marchands sahéliens*, Paris, ORSTOM, première éd. 1986), 228 p., (coll. Travaux et Documents ; 187).

et l'élevage, voire l'industrie, même si le commerce, en particulier l'import-export avec le Nigeria, reste leur principale source d'accumulation.

Ces commerçants représentent une force économique indéniable dans le contexte nigérien, mais aussi un pouvoir politique, tant à l'échelon national que régional : les conflits qui les ont opposés à l'Etat par le passé attestent que ce dernier est amené à composer avec eux, de peur qu'ils ne s'expatrient de l'autre côté de la frontière avec leurs capitaux.

En ville, berceau de leur réussite, ces commerçants jouissent d'un prestige incontestable et d'une forte assise populaire. Aussi, est-il fréquent que ces hommes d'affaires fassent figure de porte-parole de la population et défendent ses intérêts dans les instances communales, face aux mesures envisagées ou prises par l'administration : ainsi, en 1983, le conseil communal délibérait de l'augmentation de la taxe de voirie que le maire voulait faire passer de 1 000 à 1 750 FCFA. Les *alharazi* protestèrent vigoureusement contre ce projet et obtinrent que le relèvement de la taxe soit limité à 500 FCFA. De même, au cours d'un autre conseil, un *alharazi* s'insurgea contre le fait que la mairie s'était approprié des terrains appartenant à des agriculteurs sans les indemniser. On lui répondit que la terre appartenait à l'Etat, l'administration pouvait la mobiliser quand bon lui semblait. On pourrait multiplier des exemples de ce type soulignant que ces marchands jouent le rôle d'avocats des Maradiens face à l'administration.

C'est par leurs diverses activités, et les réseaux sociaux sur lesquels elles s'appuient, que s'opère leur ancrage au sein de la population. Ces réseaux qui demeurent organisés sur des modèles déjà existants à l'époque pré-coloniale, reposent sur une relation élective originale qui unit un patron (*ubangida*) à son dépendant (*bara*) et qui consiste en un lien de dépendance librement établi entre les deux hommes : le *bara* accepte de se vouer au service de son patron sans attendre de rémunération fixée au préalable, en échange, celui-ci lui assure protection et aide en prenant en charge sa vie matérielle et familiale (mariages, baptêmes).

Cette relation, dans laquelle les aspects affectifs et sociaux priment sur la dimension économique, assure la cohésion des réseaux haoussa et, par niveaux hiérarchiques successifs, permet aux grands commerçants de la ville de mettre au travail un nombre élevé d'individus et d'exercer par là un contrôle social : ainsi, plus d'une centaine de personnes sont au service d'un des plus riches *alharazi*, lequel fait sans doute vivre un demi-millier d'individus. Cette « fortune en hommes » (*arzikine mutane*) est aussi un des fondements de sa réussite économique. C'est donc par les opportunités

7. AMSELLE J.-L., GREGOIRE E., 1988, *Etat et capitalisme en Afrique de l'Ouest*, Paris, EHESS, 55 p., (Document de Travail ; 9).

de travail qu'ils génèrent et par la redistribution qu'ils opèrent que les riches *alihazai* exercent un contrôle social. Celui-ci, conjugué à leur puissance économique, fait de eux non seulement un des principaux pouvoirs locaux urbains, mais aussi une force politique nationale, d'autant qu'ils sont liés aux puissants hommes d'affaires du nord du Nigeria. Il faut toutefois souligner que ces commerçants, solidaires pour défendre leurs intérêts, sont divisés en deux groupes rivaux : les Bagobiri, originaires de l'ancien Etat du Gobir, et les Katsinaouas, descendants de l'ancien Etat de Katsina et fondateurs de Maradi.

Proches de la chefferie, à laquelle certains sont apparentés, ces marchands bénéficient donc d'un capital de notoriété et de popularité. Ils sont également très liés au milieu maraboutique qu'ils soutiennent financièrement.

3. Les marabouts

Bastion, à l'époque pré-coloniale, de la résistance haoussa à la guerre sainte (*jihad*) menée par les Peul, Maradi a connu une islamisation plus tardive que les cités du nord du Nigeria (Katsina, Kano, Zaria), si bien que la population de la ville n'est majoritairement musulmane que depuis une vingtaine d'années. L'Islam a progressé avec le développement du grand commerce, les *alihazai* ayant en effet joué un rôle essentiel dans ce processus : si Maradi est par excellence une cité marchande, elle est aussi devenue un centre religieux qui attire vers ses écoles coraniques, outre de jeunes citadins⁸, de nombreux ruraux.

Cette importance de l'Islam est illustrée par les données concernant la structure de l'emploi : une enquête réalisée en 1984 auprès de 5 000 personnes (soit alors 1/15^{ème} de la population) a fait ressortir que les marabouts et les élèves coraniques représentent près de 10% de la population active. L'évaluation approximative de leurs effectifs, réalisée à partir d'un dénombrement sur le terrain, donnait un nombre d'élèves coraniques supérieur à 10 000 enfants (à titre indicatif, l'enseignement primaire accueillait alors près de 7 000 élèves). Les marabouts exercent donc un contrôle direct sur un nombre important de jeunes, d'origine urbaine mais aussi rurale, qui trouvent dans ces écoles coraniques un premier moyen de s'insérer en ville, comme l'ont montré Claude Herry

dans une étude sur les migrations⁹ et Paul Lubbeck à propos de Kano¹⁰. Le poids numérique des communautés religieuses gravitant autour des marabouts permet à ceux-ci d'exercer une influence essentielle, qui se manifeste parfois au grand jour : récemment, à Zinder, les marabouts ont mené des actions parfois violentes contre les jeunes femmes dont la tenue vestimentaire, proche des modes occidentales, était jugée inconvenante. Toutefois, les marabouts exercent leur emprise davantage encore sur les Maradiens eux-mêmes, qui viennent souvent les consulter lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes familiaux, personnels ou professionnels. Sollicités aussi bien par des gens simples que de riches commerçants et des fonctionnaires, les religieux forment un groupe dont l'influence s'exerce dans tous les milieux et de manière souvent occulte.

Cependant, ce monde islamique est divisé et traversé de courants d'obédience distincts et parfois antagonistes : si les adeptes de la Qadiriya et de la Tijaniyya, principales confréries ouest-africaines, sont les plus nombreux, les partisans du mouvement *izala* font des émules, dont certains arrivent du Nigeria, où ils sont actifs dans les grandes villes. Ils prônent un Islam authentique et un bannissement des croyances et des pratiques païennes qui y subsistent encore, selon eux, en Afrique. C'est pourquoi ils remettent en cause la conformité même de la pratique religieuse de la Tijaniyya et de la Qadiriya et, partant, leur pouvoir.

Les tensions entre ces deux groupes ont été récemment si vives que le préfet du département et le maire de Maradi convoquèrent leurs représentants, en novembre 1990, pour « instaurer la compréhension et pour apaiser les esprits » afin de rétablir un ordre public menacé. Au cours d'une réunion, ils ont convenu d'observer quelques principes pour rétablir la paix religieuse, dont l'interdiction formelle de prononcer des sermons publics, de vendre des cassettes de sermon de toute nature ou d'en écouter dans les mosquées et d'aller prêcher de village en village. Cette trêve ne dura toutefois guère, les protagonistes ayant repris le combat pour défendre leur thèse.

Si la communauté musulmane maradienne est divisée, il convient de noter qu'elle est très hiérarchisée et structurée : comme l'univers marchand, elle est organisée de manière pyramidale. Les grands marabouts de la ville, notamment les imams qui dirigent la prière plusieurs fois par jour à la mosquée, ont ainsi des adjoints, eux-mêmes entourés d'autres marabouts

9. HERRY CL., 1990, *Croissance urbaine et santé à Maradi (Niger) : caractéristiques démographiques, phénomènes migratoires*, Bordeaux, Université de Bordeaux II, GRID, 101 p. + annexes.

10. LUBECK, P. M., 1981, « Islamic Networks and Urban Capitalism : an Instance of Articulation from Northern Nigeria », in *Cahiers d'Etudes Africaines*, 81-83, XXI-1-3, pp. 67-78.

8. GREGOIRE E., 1991, « Accumulation marchande et propagation de l'Islam en milieu urbain : le cas de Maradi (Niger) », in *Islam et sociétés au sud du Sahara*, Paris, EHESS, pp. 43-55, (Cahiers annuels pluridisciplinaires ; 5).

assistés d'élèves coraniques. Quelques hommes, issus en particulier des grandes familles maraboutiques du quartier Limanche, dominent la ville et détiennent des postes prestigieux et stratégiques tels que celui d'imam à la mosquée du vendredi. C'est leur pouvoir que les partisans d'*izala* contestent et tentent de battre en brèche.

L'Islam représente donc, en ville, un pouvoir avec lequel l'Etat et les autres groupes sociaux et professionnels doivent composer. Si le rôle du monde religieux était relativement effacé sous le régime du président Seyni Kountché, qui se méfiait de lui et s'efforçait de le canaliser au sein de l'Association islamique du Niger, ce n'est plus le cas aujourd'hui : s'exprimant davantage, il affirme son indépendance par rapport au pouvoir politique, tandis que la récente percée du mouvement *izala* favorise son émancipation.

4. Les autorités municipales

Le Niger ayant repris dans ses grandes lignes le modèle français, l'organisation administrative de Maradi présente de nombreuses similitudes avec le système français. Les attributions du maire, qui devra être prochainement élu par la population alors qu'il était jusqu'à présent nommé par le ministre de l'Intérieur, sont sensiblement les mêmes : il doit gérer la ville, veiller au respect des textes législatifs et des mesures administratives, appliquer les diverses directives émanant du ministre de l'Intérieur, cette entreprise, il est aidé de différents services liés au fonctionnement de la mairie (secrétariat général, service municipal, service du personnel), à l'administration de la population (service des populations, service de l'état civil, service social), à la gestion de l'espace urbain (service de la voirie, financiers, des domaines, de l'hygiène, des forêts et de la faune) et de services financiers. Enfin, il est assisté d'un conseil communal dont le rôle est un peu formel puisqu'il n'avait guère le choix, jusqu'à présent, de s'opposer aux décisions du maire. L'élection prochaine du premier magistrat de la commune et des conseillers municipaux par les Maradiens modifiera fondamentalement le rôle des uns et des autres.

Composé de quarante-trois membres, le conseil communal est présidé par le maire et comprend des représentants des différentes catégories socio-professionnelles. Il se réunit une fois par trimestre et examine les problèmes liés au fonctionnement de la mairie, de l'administration de la ville et de l'élaboration de son budget (autour de 350 millions de FCFA par

11. Notons qu'il existe également, de manière un peu formelle, des conseils de quartiers présidés par les chefs de quartiers, désignés par l'administration.

an). Ses décisions sont soumises au ministère de l'Intérieur à Niamey pour approbation, puis appliquées à Maradi sous la responsabilité du maire.

A la lecture des comptes rendus de séances, il apparaît que de multiples sujets y sont abordés : assainissement de la ville, entretien du réseau routier, organisations de manifestations, problèmes fonciers posés par la croissance spatiale (indemnisation des paysans dont les champs sont lotis), secours aux indigents (pendant la sécheresse de 1984, un riche marchand a ainsi demandé l'autorisation de pouvoir distribuer 100 tonnes de mil aux populations nécessiteuses), hygiène urbaine (lutte contre les moustiques en hivernage), etc...

Tandis que de 1974, date de prise du pouvoir par l'armée au Niger, à la disparition du président Seyni Kountché en 1987, les délibérations de ce conseil communal ont été peu animées, elles le sont davantage aujourd'hui, puisque les citoyens peuvent désormais s'exprimer plus librement. Il convient aussi de mentionner qu'il existait avant 1987 un système pyramidal efficace d'associations diverses, relevant de l'Etat et financées par lui, qui permettait de coiffer l'ensemble des couches socio-professionnelles et dont les ramifications se prolongeaient jusque dans les quartiers, voire même les blocs d'habitation. Parmi elles figuraient notamment l'Association des femmes du Niger, l'Association islamique du Niger, les Samarias, mouvements traditionnels de jeunes rénouvés qui organisaient des manifestations culturelles et entreprenaient des travaux d'intérêt collectif. Avec le mouvement de démocratisation actuel, ces divers groupes se réorganisent et sont désormais indépendants du pouvoir. Toutefois, ils ont été pour le régime du président Seyni Kountché un moyen privilégié d'encadrement de la population.

La description de ces divers pouvoirs locaux montre qu'ils relèvent tous d'un mode d'organisation pyramidal qui leur permet d'exercer leur autorité, par niveaux hiérarchiques successifs, sur une population nombreuse. S'il existe une lutte d'influence certaine entre eux pour le contrôle de la ville, les passerelles qui les relient sont nombreuses : marabouts et commerçants sont liés, la chefferie compte des grands commerçants et commerçants dans ses rangs, ses membres peuplent fréquemment le sommet de l'appareil d'Etat (de nombreux ministres ont été ou sont les fils de chefs de canton ou de province) ou occupent des postes clés à l'échelon local (l'actuel maire de Maradi, M. Batouré Bako, nommé par le ministère de l'Intérieur avec l'assentiment du chef de province, est apparenté à celui-ci). Enfin, les liens entre commerçants et fonctionnaires locaux ne sont pas neutres, le pouvoir administratif des seconds amenant les premiers à composer avec eux, souvent par des pratiques corrupives, pour pouvoir exercer leur activité.

Certains enjeux cristallisent toutefois des rivalités entre ces groupes qui s'exacerbent en particulier autour des problèmes fonciers.

II Un enjeu local : le foncier

Au regard du développement spatial récent de la ville, le foncier apparaît de plus en plus comme un enjeu majeur qui met aux prises différents groupes sociaux, notamment les riches marchands de la ville et les bureaucrates, les deux groupes ayant en ce domaine une position dominante.

L'analyse foncière détaillée de la ville est significative des enjeux en la matière. On peut ainsi la subdiviser en plusieurs zones d'intérêt variable, en s'appuyant sur les résultats d'investigations menées en 1984 et 1985 (cf. figure) 12.

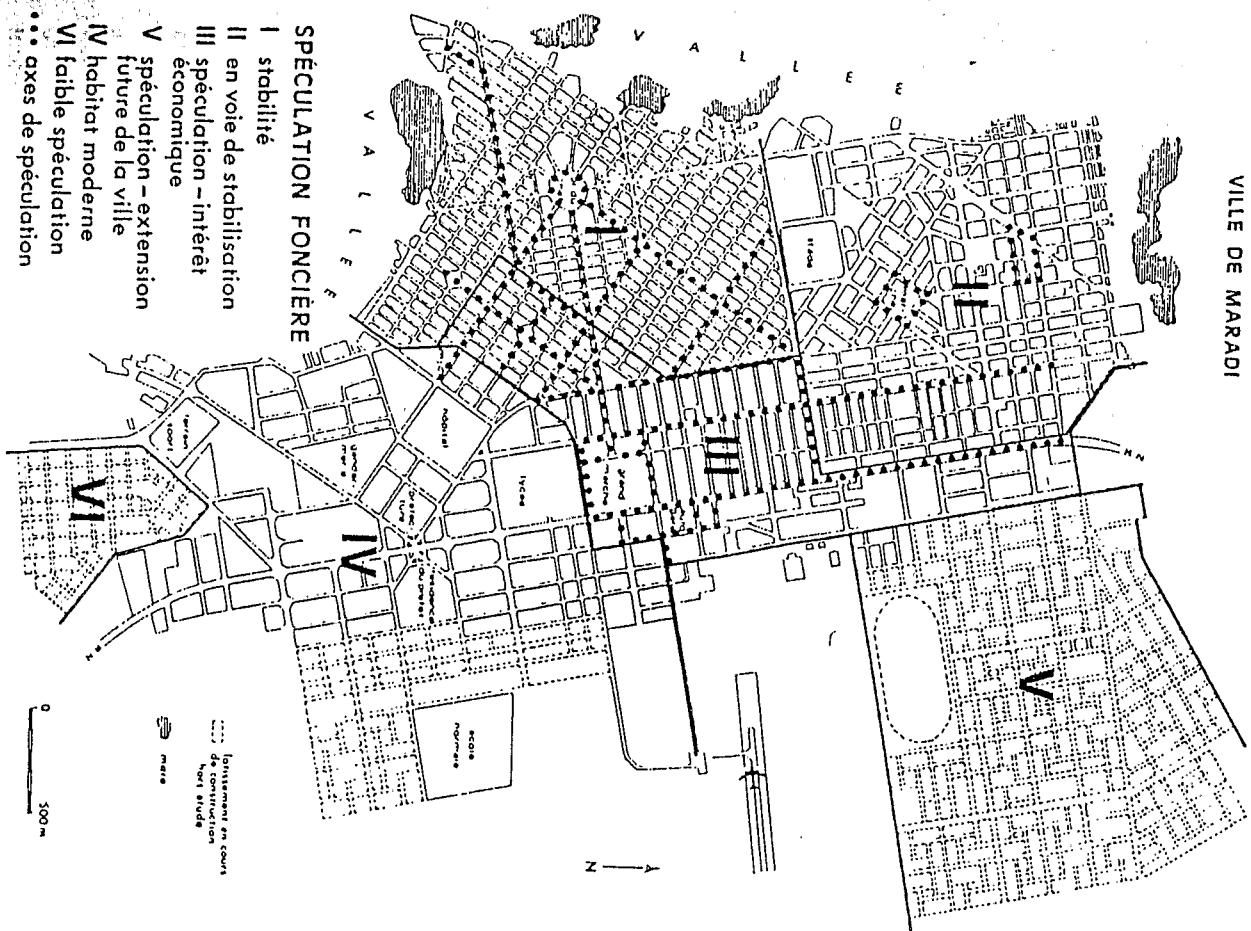
La partie ancienne de la ville (zone I) connaît une certaine stabilité foncière et demeure aux mains des descendants des lignages fondateurs de Maradi, qui sont attachés à leur quartier et entendent y rester (75% des adultes sont ici natis de la cité).

Dans les quartiers d'extension récente (zone II), l'origine socio-professionnelle des détenteurs de parcelles est variée. Les commerçants, les fonctionnaires, les artisans et les femmes vivant seules se partagent principalement le sol urbain. Il s'agit de zones où les natis de Maradi sont moins nombreux (30% dans le quartier Soura Boulede loti en 1977).

Le secteur d'activité économique (zone III) est d'une manière générale l'objet de la convoitise des commerçants (dans le secteur situé près du petit marché ils possèdent au moins la moitié des parcelles) et connaît une certaine spéculation foncière notamment le long des axes de passage.

Les commerçants, mais aussi les fonctionnaires, exercent dans la zone résidentielle (zone IV) une très forte emprise foncière : c'est la zone des villas modernes, autrefois louées à bon prix à des expatriés ou aux fonctionnaires de l'Etat.

Les nouveaux lotissements sont représentés par les quartiers Zaria (zone V) et Tarna (zone VI). Étant donné le coût des parcelles (90 000 FCFA dans le quartier Zaria en 1984 pour une parcelle de 600 m², auxquels il faut ajouter 60 000 FCFA pour les adductions d'eau et d'électricité), il n'est pas surprenant que la plupart d'entre elles aient été achetées par des commerçants et des fonctionnaires. Sur les 630 parcelles de la première tranche du lotissement Zaria, 80 à 120 ont été vendues à des



12. GREGOIRE E., 1990, *Croissance urbaine et santé à Maradi (Niger) : histoire économique, approvisionnement vivrier, emploi, problèmes fonciers*, Université de Bordeaux II, GRID, 117 p.

commerçants et 250 à 280 l'ont été à des fonctionnaires (chaque service à reçu, en proportion de son personnel, un contingent de lots qui ont été redistribués par le chef de service). Le quartier Tarna est, quant à lui, moins prisé parce que coupé de la ville et de ses centres d'activités par le quartier administratif et résidentiel (zone IV) : la spéculation y est faible.

Si la chefferie et les lignages fondateurs de celle-ci maintiennent leur emprise dans les quartiers anciens, les commerçants et les fonctionnaires se disputent les nouvelles zones d'extension, les premiers utilisant leurs moyens financiers pour accaparer des parcelles bien situées afin d'en faire des boutiques, des entrepôts ou des hôtels, les seconds utilisant leur pouvoir administratif pour bénéficier d'attributions à l'occasion de nouveaux lotissements. Ces deux groupes dominent donc le contrôle foncier, sauf dans l'ancienne ville, et s'intéressent de plus en plus aux terrains fertiles de la vallée du Goulbi de Maradi, propices à la constitution de vergers (marachage, arboriculture).

Conclusion

Si, pendant de longues années, l'Etat a dominé ces différents pouvoirs locaux, lesquels avaient un rôle et une marge de manoeuvre clairement définis, on peut estimer que depuis deux ou trois ans, en raison de l'instauration de la démocratie au Niger et de l'émergence du multipartisme, les cartes ont été fondamentalement redistribuées et les rapports de force modifiés : l'approche des élections bouleverse un ordre établi et longtemps admis de tous.

On assiste incontestablement à un affaiblissement de l'Etat qui traverse une véritable crise d'autorité, comme le montrent les divers mouvements (militaires, maraboutiques, estudiantins, lycéens, etc...) qu'il ne parvient plus à contrôler. La chefferie, bien qu'encore très puissante à Maradi (ce qui n'est pas le cas de toutes les régions du Niger), est peut-être elle aussi en perte de vitesse, car il est notoire qu'elle fut et reste proche de l'ancien parti au pouvoir, le Mouvement national pour la société de développement (MNSD). Par contre, en cette période de libéralisme économique et de déliquescence étatique, les commerçants apparaissent plus forts que par le passé : tous ne rallient pas le même parti, le MNSD et le CDS (Convention démocratique et sociale) ont néanmoins principalement leur faveur, mais ils apportent finalement les principaux supports matériels des organisations politiques. Quelle que soit leur opinion, ils sont en effet contraints, par méfiance de l'avenir, de les financer toutes ouvertement ou de manière occulte. Enfin, les marabouts voient leur influence progresser : ils profitent de l'affaiblissement de l'autorité étatique et de la bienveillance du Premier

ministre à leur égard en remettant en cause la laïcité de l'Etat. La progression du mouvement *izala* et les remous qu'elle provoque dans la société nigérienne les projettent enfin à la pointe de l'actualité.

Cette analyse des pouvoirs locaux montre qu'ils fonctionnent tous sous forme de réseaux de pouvoirs et sont la résultante d'une série de soumissions individuelles. Chacun d'entre eux bénéficie d'un patrimoine relationnel qu'il met constamment en œuvre et qui fait sa force : l'ancienne notion haoussa de « richesse en hommes » prend ici toute sa valeur, surtout en un moment de redistribution des pouvoirs.

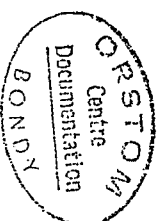
SOUS LA DIRECTION DE
Sylvy Jaglin et Alain Dubresson

Pouvoirs et cités d'Afrique noire

Décentralisations en questions

ouverture : Collage de Michel Coquery illustrant la diversité des pouvoirs
et leurs représentations dans la ville.

© Éditions KARTHALA, 1993
ISBN : 2-86537-455-6



Éditions KARTHALA
22-24, boulevard Arago
75013 Paris

LES AUTEURS

- BARBIER Jean-Claude, sociologue, ORSTOM, Paris.
- BERTRAND Monique, géographe, Université de Caen.
- BOPDA Athanase, géographe, OSCISCA, Yaoundé.
- DIOP Momar Coumba, sociologue, Université Cheikh Anta Diop, Dakar.
- DIOUF Mamadou, historien, CODESRIA, Dakar.
- DUBRESSON Alain, géographe, Université Paris X - Nanterre.
- GIRAULT Frédéric, géographe, Université de Grenoble.
- GRÉGOIRE Emmanuel, géographe, ORSTOM, Niamey.
- JAGLIN Sylvie, géographe-urbaniste, Institut français d'urbanisme, Université Paris VIII.
- LABAZÉE Pascal, socio-économiste, ORSTOM, Niamey.
- OSMONT Annik, sociologue, Institut français d'urbanisme, Université Paris VIII.
- PIERMAY Jean-Luc, géographe, Université Louis-Pasteur, Strasbourg.
- VENARD Jean-Louis, urbaniste, Caisse française de développement, Paris.
- ZIAVOULA Robert, géographe, Université Marien Ngouabi, Brazzaville.